ATTEINTES À LA LIBERTÉ DE LA PRESSE EN ALGÉRIE

Le Parlement européen condamne

Paris De notre bureau

e Parlement européen, dans une résolution sur la liberté de la presse en Algérie, votée jeudi, demande aux autorités algériennes de «libérer sans délai les journalistes condamnés à des peines de prison pour diffamation et de mettre fin à cet acharnement judiciaire vis-àvis des médias privés algériens». Il «invite instamment les autorités algériennes à adopter et mettre en œuvre sans délai des mesures législatives permettant le plus grand respect des droits fondamentaux et notamment le plein respect de la liberté de la presse, et ce, conformément aux accords et pactes internationaux auxquels l'Algérie est partie ; demande, à cet égard, que les délits de presse soient définitivement dépénalisés ; s'inquiète du fait que la deuxième mandature du Président algérien soit jalonnée d'un nombre conséquent de poursuites judiciaires à l'encontre des médias privés». Le Parlement européen invite, par ailleurs, les autorités algériennes et la commission à «créer, dans le cadre de la politique européenne de voisinage, un sous-comité droits de l'homme afin de procéder à une évaluation régulière des avancées démocratiques et de respect des droits de l'homme dans ce pays ; invite, à cet égard, la commission à mettre en œuvre un plan d'action visant le plein respect de la liberté de la presse en Algérie». La résolution du Parlement européen

La résolution du Parlement européen rappelle qu'une centaine de procédures

judiciaires sont actuellement en cours pour délits de presse concernant les journalistes des quotidiens privés Le Matin, Liberté, Le soir d'Algérie et El Watan; que Mohamed Benchicou, di-recteur du journal Le Matin, a été condamné à deux ans de prison ferme, le 14 juin 2004, pour «infraction à la loi régissant le contrôle des changes et les mouvements de capitaux» et que son journal a fait l'objet d'un liquidation judiciaire en juin 2004; que sa demande de remise en liberté pour des raisons de santé lui a été refusée par la justice algérienne, le 20 avril 2005, alors que son état s'est gravement détérioré ; et enfin la condamnation et détention de Ahmed Benaoum, directeur du groupe de presse Er-raï el am, depuis le 28 juin 2004.La résolution du Parlement euro-

péen a été proposée par Francis Wurtz (député communiste européen) au nom du groupe de la GUN/NGL (députés communistes français, allemands, grecs, espagnols, italiens, suédois et portugais et des Verts de Suède. Danemark et Finlande). Le projet a été proposé au Parti socialiste européen (PSE, qui regroupe les socialistes européens), au Parti populaire européen (PPE, qui regroupe la droite européenne dont l'UMP et le CDU/CSU allemand) et les Verts européens.Par ailleurs, à la faveur d'une conférence de presse, le 13 juin, Reporters sans frontières présentera notamment une nouvelle campagne réalisée gracieusement par l'agence Saatchi & Saatchi sur la situation de la liberté de la presse en Algérie. «Au cours des derniers mois, les procédures judiciaires à

l'encontre des médias et les condamnations pour délits de presse n'ont cessé de se multiplier. Il ne se passe pas une semaine sans qu'un journaliste soit condamné à une peine de prison ou à une lourde amende», souligne Reporters sans frontières. La conférence de presse sera animée par Fatiha Benchicou, Robert Ménard, secrétaire général de RSF, et des membres du collectif pour la liberté de la presse en Algérie. Un rassemblement aura lieu le lendemain, mardi 14 juin, à 18h devant l'am-bassade d'Algérie à Paris à l'appel du Collectif pour la liberté de la presse et du journal l'Humanité. Le 14 juin, Mohamed Benchicou bouclera une année de prison sur les deux années auxquelles il a été condamné.

Nadjia Bouzeghrane

El Watan 12.06.2005